



République Française
Département MAYENNE
Commune de La Roë

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11/05/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	8	9

L'an deux mil vingt-deux, onze mai, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt-huit avril deux mil vingt-deux.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le vingt-huit avril deux mil vingt-deux.

Étaient présents : Mme BOISHUS Justine, M. CHADELAUD Gaétan, Mme COUILLARD Nancy, M. DERSOIR Sylvain, Mme DREUX Sonia, M. DUCHET Charles, M. MERLIER Claude et M. PESLERBE Jean-Claude formant la majorité des membres en exercice

Étaient excusée : Mme GIRET Marie-Paule
M. CHADELAUD Gaétan est porteur d'un pouvoir de Mme GIRET Marie-Paule

A été nommé secrétaire : Mme BOISHUS Justine

Délibération 2022-22 : Demande de rachat d'un terrain communal

Une demande d'acquisition de la part de M. Coquemont et Mme Drouillet a été reçue en mairie le 25 avril 2022.

Ils souhaitent faire l'acquisition d'une surface de terrain de la parcelle en partie cadastrée section D n°364 en prolongement de la largeur de la parcelle cadastrée section D n°319. Dans le prolongement de leur future propriété coté du bâtiment communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

Le prix au m² pour la vente de cette parcelle de terrain est fixé à 1€.
Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur

Pour extrait certifié conforme
Le 16/05/2022
Le Maire
Gaétan CHADELAUD

